

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e)
de Monsieur RIVIERE et Madame CRASSUS, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2201604 RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE

Titre de l'affaire La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE, venant aux droits et obligations de la commune d'Aincille, demande au tribunal de condamner solidairement la société Colas Sud-Ouest, venant aux droits de la SAS Groupe Mendribil, la SA SMA Courtage, la SA Compagnie Axa France IARD, la SAS SCE, la SAS Frans Bonhomme, la SA Allianz IARD, la SASU Premier Tech Aqua, la SA MMA IARD, la SAS Geotech - Bureau d'Etudes de Sols et Fondations et la SMABTP, au versement de la somme de 37 500 euros HT avec actualisation par référence à l'indice du coût de la construction applicable à la date du 28 août 2018 (date de dépôt du rapport d'expertise judiciaire et applicable à compter de la signification du jugement à intervenir).

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL (Cour)
Défendeur	SOCIETE COLAS FRANCE VENANT AUX DROITS DE LA SOCIETE COLAS SUD-OUEST	LOIRÉ - HENOCHSBERG
	SMA COURTAGE SA	
	COMPAGNIE AXA FRANCE IARD SA	Maître RIVIERE Marin (Cour)
	SAS SCE	SELARL ETESSE (Cour)
	SOCIÉTÉ FRANS BONHOMME	SELARL INTERBARREAUX RACINE
	COMPAGNIE ALLIANZ IARD	SELARL INTERBARREAUX RACINE
	PREMIER TECH AQUA SASU	SELARL ABVOCARE
	MMA IARD SA	SELARL ABVOCARE
	GEOTEC- BUREAU D'ETUDES DE SOLS ET FONDATIONS SAS	SARL D'AVOCATS ANCERET-FAISANT-DUPOUY
	SMABTP	DE TASSIGNY CACHELOU AVOCATS (Cour)

09 heures 00

02)	DOSSIER N° 2201616	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Frédéric G. et Mme Fabienne T. demandent au tribunal de condamner solidairement la commune de Saint-Paul-les-Dax et la SAS Colas France, venant aux droits de la société Colas Sud-Ouest, au versement de la somme de 492.875 € en réparation des désordres subis par leur maison d'habitation suite à la construction d'un EHPAD.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. Frédéric Madame T. Fabienne	SELARL DE GINESTET DE PUIVERT (Cour) SELARL DE GINESTET DE PUIVERT (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-DAX SAS COLAS FRANCE VENANT AUX DROITS DE COLAS SUD-OUEST	ADALTYS AVOCATS (Cour) VIAL AVOCATS
03)	DOSSIER N° 2402157	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Oussama A. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 21 juin 2024 prise par la préfète des Landes portant rejet de sa demande de titre de séjour en qualité de salarié afin qu'il s'établisse en France pour une durée supérieure à 3 mois	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Oussama	QUADRILEGE AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
04)	DOSSIER N° 2400785	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Ahmad A. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 20 mars 2024 prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant assignation à résidence renouvelée pour une durée d'un an, à compter du 21 mars 2024, date d'expiration de la 1ère période de 6 mois, en vue de l'exécution de l'obligation de quitter le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Ahmad	Maître LANNE Pierre (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 00

05)	DOSSIER N° 2302024	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	La SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR MD CURUTCHET demande la décharge des sommes de 109 724 euros en principal et 7 681 euros en pénalités, mises en recouvrement par avis du 15/09/2022, au titre de l'impôt sur les sociétés 2017.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR MD CURUTCHET	JURIS CONSULTANT (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	
06)	DOSSIER N° 2202789	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Guy M. demande au tribunal de condamner la commune de Juillan au versement de la somme de 31 250,41 euros en réparation des dommages subis lors de la réalisation de travaux dans le cadre de l'aménagement de la place du Corps Franc Pommies, ancienne place de la Poste.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. Guy	Maître LEPLAT Julien (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE JUILLAN	Maître PICARD Patrick (Cour)
07)	DOSSIER N° 2301974	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Jean-François C. demande au tribunal la décharge de l'impôt sur le revenu mis à sa charge au titre de l'année 2018.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C. Jean-François	Maître COSTEDOAT Joël (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	
08)	DOSSIER N° 2303059	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	La SA UNIVERDIS demande au tribunal de prononcer la décharge de la taxe sur les surfaces commerciales à laquelle elle a été assujettie au titre des années 2015 à 2017	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE UNIVERDIS	CABINET FIDAL BAYONNE
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	

09 heures 00

09)	DOSSIER N° 2302018	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Les ETABLISSEMENTS CANCE demandent au tribunal d'annuler le rejet partiel d'agrément et la décision d'agrément partiel du 13 juin 2023 de transfert de déficits dans le cadre de l'opération de transmission universelle de patrimoine (TUP).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS ETABLISSEMENTS CANCE	SELARL DALEAS-HAMTAT-GABET (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE CHARGÉ DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	
10)	DOSSIER N° 2300508	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Les ETABLISSEMENTS CANCE demandent au tribunal d'annuler le rejet implicite de la demande d'agrément de transfert de déficits du 28 juillet 2016.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS ETABLISSEMENTS CANCE	SELARL DALEAS-HAMTAT-GABET (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE CHARGÉ DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	
11)	DOSSIER N° 2300998	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Mme Maylis L. demande au tribunal le dégrèvement de la totalité des impôts sur le revenu et prélèvements sociaux mis à sa charge au titre de l'année 2017	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L. Maylis	SCP CASADEBAIG & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	DIRECTION DU CONTROLE FISCAL SUD-EST OUTRE MER	
12)	DOSSIER N° 2401804	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Mohammed B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 31 mai 2024 pris par le préfet de la Haute-Vienne portant refus d'admission au séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Mohammed	Maître AHMADI Djalil (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE	

09 heures 00

13)	DOSSIER N° 2300513	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Emmanuel A. demande au tribunal d'annuler les saisies administratives à tiers détenteur portant sur le recouvrement des impôts sur le revenu et prélèvements sociaux auxquels il a été assujéti au titre des années 2013 et 2014.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A. Emmanuel	Maître TUGAS Antoine (Cour)
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES	
14)	DOSSIER N° 2302325	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	La SAS PALACIO demande au tribunal d'annuler la décision en date du 7 juillet 2023 par laquelle le directeur général des finances publiques (DGFIP) de Bayonne refuse de lui octroyer le crédit d'impôt métiers d'art (CIMA) au titre des années 2020 et 2021	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS PALACIO	SAS JP CONSEIL CENTRE
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES	
15)	DOSSIER N° 2303141	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	La SAS ATLANTIC BARRIERES demande au tribunal de prononcer la décharge de la taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) auquel elle a été assujéti au titre de l'année 2021 pour un montant de 2 797 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL ATLANTIC BARRIÈRES	M. Stéphane
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES	

Arrêté le 10/02/2025

Le président du tribunal